

Pourquoi donc ce pays de l'Amérique du Sud, qui a touché une partie considérable des prêts de la SEE pendant dix ans, entre 1951 et 1972, s'en trouve-t-il soudainement privé, alors qu'un autre pays commence à recevoir la part du lion? Certes, nous pouvons légitimement nous interroger. Des considérations d'ordre politique entrent-elles dans les décisions de la SEE? Quand je dis d'ordre politique, j'espère que la Chambre comprendra que je ne parle pas de considérations partisans qui se manifesteraient au Canada, mais de jugements de valeur que la SEE porte sur certains régimes de pays étrangers. Il ne fait pas de doute que la politique chilienne a subi un changement majeur. Et il me semble qu'un changement majeur marque l'appréciation que fait la SEE des mérites du Chili comme bénéficiaire des largesses de la SEE. Ce que je veux exposer à la Chambre est vraiment très simple. Cela comporte deux ou trois points.

Premièrement, nous ne devons pas nous leurrer et imaginer que les initiatives de la SEE ne coûtent rien aux Canadiens. Évidemment, elles coûtent quelque chose. La SEE prête des fonds à un taux très bas. Elle se sert du pouvoir d'emprunt du Parlement pour avancer des fonds à bon marché aux sociétés privées qui en profitent. Il a été signalé maintes fois, surtout par les dirigeants de la SEE et de l'Association des exportateurs du Canada, qu'elle avance des fonds à des entreprises qui comportent des risques que le marché privé des capitaux n'appuierait pas nécessairement. Autrement, elles devraient s'adresser aux banques privées, aux banques à charte, pour obtenir ces fonds. Mais les banques à charte disent «L'affaire que vous nous demandez de financer est à trop long terme et trop aléatoire pour que nous puissions avancer les fonds à des taux réduits. Nous préférons ne pas nous y engager du tout».

Précisons bien cela. Nous les Canadiens, nous finançons certaines affaires aléatoires, peut-être spéculatives, et cela nous coûte quelque chose. Si cela nous coûte quelque chose, il faut bien une compensation, un avantage, et la rationalisation que nous présente le gouvernement est que cela crée des emplois au Canada, mais il faut nous poser une question très importante. Les emplois créés sont-ils souhaitables? Se trouvent-ils là où ils devraient être? N'avons-nous pas dans notre pays des programmes visant la suppression des inégalités régionales?

● (1710)

Si effectivement la Société pour l'expansion des exportations prête de l'argent à des entreprises qui l'investissent dans les provinces centrales du Canada et non dans les provinces moins favorisées, il me semble qu'elle travaille à l'encontre d'un autre organisme du gouvernement et que leurs programmes doivent s'annuler. Peut-être est-ce la raison pour laquelle certaines des politiques d'expansion régionale du gouvernement n'ont pas fonctionné, puisqu'un ministre essaie de faire quelque chose et que d'autres lui mettent des bâtons dans les roues. Nous devons mettre les choses au point en sorte que la prochaine fois que nous examinerons la loi sur la Société pour l'expansion des exportations, nous serons en mesure d'y insérer certaines garanties pour protéger les régions du Canada qui ont besoin de ce genre d'investissement.

L'autre point que je veux faire ressortir est que notre pays s'est souvent engagé à l'égard des pays en voie de développement et quand les occasions se présentent de faire de grands discours, à des colloques universitaires ou durant les périodes électorales ou même à l'occasion de banquets, de conférences et de réunions, on fait valoir que

Expansion des exportations

l'aide à ces pays ne devrait pas être fonction de nos considérations politiques, mais devrait être accordée librement pour le mieux-être du bénéficiaire. Il faudrait se demander si de telles considérations entrent en ligne de compte dans la loi qui régit la Société pour l'expansion des exportations. Ce n'est pas le cas. Tout ce que nous avons, monsieur l'Orateur, c'est un arrangement qui permet l'exportation de capitaux et une disposition qui autorise l'expansion d'entreprises canadiennes au Canada. Dans ce cas également il faudrait se demander si l'un des ministères du gouvernement ne poursuit pas des buts contraires à ceux d'un autre. Il y a l'Agence canadienne de développement international dont le mandat est assez explicite et qui suppose plus ou moins le même genre d'activité que la Société pour l'expansion des exportations. Peut-être que les efforts de ces deux organismes du gouvernement s'annulent les uns les autres? Voilà une autre question qu'il faudra examiner quand la loi sera de nouveau modifiée.

Il ne conviendrait pas que je fulmine contre ce bill, monsieur l'Orateur, car après avoir présenté notre argument nous allons l'appuyer. Nous avons cependant décidé de l'appuyer à la condition très nette qu'on réponde à certaines questions, à la condition très nette que toute la loi sera réexaminée sous peu et qu'on tiendra compte alors des questions que j'ai soulevées. J'ai entendu frapper dans les bancs des libéraux, monsieur l'Orateur. Je pense qu'il y a là-bas un intrus.

Si cela n'est pas fait, monsieur l'Orateur, tous les discours que nous faisons sur la neutralité de notre engagement dans le tiers monde sonnent faux. Toutes les déclarations selon lesquelles nous avons intérêt à voir le tiers monde se développer selon son propre choix sonnent également faux. C'est bien beau de faire des déclarations générales à des colloques universitaires ou au moment des élections, mais lorsque nous parlons dollars et cents, nous ne pensons qu'à notre propre intérêt, pas seulement à l'intérêt des Canadiens mais à des aspects particuliers de notre communauté.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, les remarques du député qui m'a précédé m'ont intéressé, particulièrement celles qui concernaient le Chili et certaines des bouffonneries qui ont eu lieu à la Société pour l'expansion des exportations et qui se pratiquent également dans d'autres directions du gouvernement. Certains députés se rappellent sans doute que j'en ai parlé à la Chambre lors de la deuxième lecture de ce bill et que j'ai posé des questions sur ce sujet l'autre jour. Dans mon esprit, il subsiste très peu de doutes que l'économie n'est visiblement pas la seule chose dont on tient compte lorsqu'on finance la vente des produits canadiens à l'étranger. Il est très clair qu'il y a également des considérations politiques, en particulier le nombre d'emplois créés au Canada.

D'un côté, le gouvernement essaye de trouver une clientèle en Amérique latine. Je me souviens que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) s'est rendu en Amérique latine il y a quelques années, accompagné de je ne sais combien de ministres et d'aides. Il y a eu beaucoup de réceptions des deux côtés et beaucoup de bonne volonté. D'accord, mais cela coûte cher, monsieur l'Orateur. Je ne m'y oppose pas. Par contre je m'oppose à ce que le gouvernement dépense l'argent des contribuables alors que certaines directions du gouvernement annihilent ces efforts en faisant une folie du genre de celle qui a été perpétrée en ce qui concerne le Chili.